



FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de Le Groupe S.M. International s.e.c.

Nom du créancier : _____

Nom du représentant du
créancier : _____

Adresse courriel : _____

Numéro de téléphone : _____

Signature : _____

Veillez noter que pour participer à l'assemblée des créanciers vous devez transmettre ce formulaire au syndic par courriel à l'adresse suivante : montrealrs@deloitte.ca au plus tard à 15h le lundi 30 mai 2022.

<input type="checkbox"/>	O _____
<input type="checkbox"/>	P _____
<input type="checkbox"/>	G _____

PREUVE DE RÉCLAMATION

(article 50.1, 81.5, 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Le Groupe S.M. International s.e.c.

de Montréal, province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.
Je soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de _____ (ville et province)

CERTIFIE CE QUI SUIT :

1. Je suis le créancier de la débitrice susnommé (ou je suis _____ (poste ou fonction)
de _____ (nom du créancier ou de son représentant)).

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. La débitrice était, à la date de la faillite, soit le 12 mai 2022, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné « Annexe A », après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises)
- () A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
(Autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi).
En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la débitrice à titre de garantie et (Cochez ce qui s'applique) :
() Pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)
() Pour le montant de _____ \$, je ne revendique pas de droit à un rang prioritaire.
- () B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- () C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la débitrice, à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)
- () D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)
- () E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$
() J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi (faillite) au montant de _____ \$.
() J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi (séquestre) au montant de _____ \$.
- () F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$
() J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi (faillite) au montant de _____ \$.
() J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi (séquestre) au montant de _____ \$.

() G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$
(**À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à la réclamation contre les administrateurs.**)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après : (**Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.**)

() H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après : (**Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.**)

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (**ou je ne suis pas lié**) (**ou le créancier susnommé est lié**) (**ou le créancier susnommé n'est pas lié**) à la débitrice selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (**ou je n'ai pas**) (**ou le créancier susnommé a**) (**ou le créancier susnommé n'a pas**) un lien de dépendance avec la débitrice. (**Biffez les choix ne correspondant pas à votre situation.**)

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la débitrice, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (**ou, si le créancier et la débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois**) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. (**Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.**)

FAIT À _____, ce _____^e jour de _____ 20_____.

(nom du créancier)

(signature et nom du témoin)

(signature, nom et poste ou fonction du représentant)

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

PROCURATION GÉNÉRALE

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE : **Le Groupe S.M. International s.e.c.**

Je (**ou nous**), _____ (nom du créancier), de _____ (ville et province),
créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____

de _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (**ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place**).

FAIT À _____, ce _____^e jour de _____ 20_____.

(nom du créancier)

(signature et nom du témoin)

(signature, nom et poste ou fonction du représentant)

**CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE
AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LE FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION**

- La preuve de réclamation doit être signée par la personne qui la remplit.
- La signature du réclamant doit être attestée par un témoin.
- Indiquer l'adresse complète où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 4 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Les créanciers doivent compléter ce paragraphe en fonction de la nature de leur réclamation.

PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Encercler, souligner ou biffer les mots « sont » ou « ne sont pas » selon le cas.

PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit fournir une liste détaillée identifiée « B » de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit :
 - au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
 - au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.